



REPUBLIQUE DU BENIN



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEPMR)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

DIRECTION NATIONALE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS
BON A LANCER
Retiré le: 02/08/2024
Nom: BOATDE NOU
Prénom: Gnenan Christian
Signature:

AOI N° T_DPET_95552

BON A LANCER

ADDENDUM N°01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX
DE REALISATION DE ONZE SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE MULTI-VILLAGES (11 SAEPMV) DANS LES DEPARTEMENTS DES
COLLINES, DE L'OUEME, DU PLATEAU ET DU ZOU

AVIS N° 016/24/PR/ANAEPMR/PRMP/DPET/RPET/S-PRMP du 25/06/2024

Source de financement : Budget National

NOTIFIÉ AU MAÎTRE D'OUVRAGE
Cotonou; le 02/08/2024
Pour Lancement Avis d'Appel d'offres

DIRECTRICE NATIONALE DE CONTRÔLE
DES MARCHÉS PUBLICS
Famili
I am at the disposal of the members of the
ANAEPMR during the month of July
Juillet 2024

ADDENDUM N°01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX DE REALISATION DE ONZE SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE MULTI-VILLAGES (11 SAEPMV) DANS LES DEPARTEMENTS DES COLLINES, DE L'OUEME, DU PLATEAU ET DU ZOU

Afin de permettre à tous les candidats de disposer du délai légal minimum de soumission des offres pour les marchés supérieurs au seuil communautaire de publication à compter de la date de publication de l'avis d'appel d'offres dans tous les canaux requis d'une part et reformuler un critère de qualification, l'autorité contractante a entrepris la prise du présent addendum n°01 au Dossier d'Appel d'Offres (DAO) sus indiqué.

Le présent addendum n°1 modifie la date limite de dépôt des plis et le critère de spécialisation dans le domaine des travaux d'AEP/hydraulique comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, tous les droits et obligations de l'Autorité contractante et des soumissionnaires régis par la date limite précédente seront régis par la nouvelle date limite.

N°	Eléments du DAO	Référence dans le DAO portant la mention « Bon à Lancer » de la DNCMP	Modifications apportées au DAO (Ce qu'il faut maintenant considérer)
01	<p>4. Les exigences en matière de qualification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour les anciennes entreprises <p><u>Exigences techniques et expériences :</u></p> <p>Les entreprises doivent être spécialisées dans le domaine de la réalisation des travaux AEP/hydraulique justifiés par le registre de commerce ou les statuts ou les preuves des expériences. En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent remplir ce critère.</p>	<p>Section 0 : pages 6-7 du DAO</p>	<p>4. Les exigences en matière de qualification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour les anciennes entreprises <p><u>Exigences techniques et expériences :</u></p> <p>Les candidats doivent être des entreprises exerçant dans le domaine de l'Alimentation en Eau Potable (AEP)/adduction d'eau/hydraulique justifié par le registre de commerce ou les statuts ou les preuves des expériences. En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent remplir ce critère.</p>
02	<p>4. Les exigences en matière de qualification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (03) années d'existence <p><u>Exigences techniques :</u></p> <p>Les entreprises doivent être spécialisées dans le</p>	<p>Section 0 : page 8 du DAO</p>	<p>4. Les exigences en matière de qualification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (03) années d'existence <p><u>Exigences techniques :</u></p>

BON A LANCER

	domaine de la réalisation des travaux AEP/hydraulique justifiés par le registre de commerce ou les statuts ou les preuves des expériences. En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent remplir ce critère.	Les candidats doivent être des entreprises exerçant dans le domaine de l'Alimentation en Eau Potable (AEP)/adduction d'eau/hydraulique justifiés par le registre de commerce ou les statuts ou les preuves des expériences. En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent remplir ce critère.
03	<p>9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques par lot à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB lisible et accessible sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Loisirs et des Sports de Cotonou, Immeuble de l'ancien siège de LIBERCOM SA, au plus tard le 12/08/2024 à 10 heures, heure locale. Le défaut l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.</p>	<p>9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques par lot à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB lisible et accessible sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Loisirs et des Sports de Cotonou, Immeuble de l'ancien siège de LIBERCOM SA, au plus tard le 30/08/2024 à 10 heures, heure locale. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.</p>
04	<p>Aux fins de <u>remise des offres</u>, uniquement, l'adresse de l'Autorité contractante est la suivante : Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), domiciliée à l'ancien siège de LIBERCOM en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Loisirs et des Sports à Cotonou, Téléphone : (229) 69 08 08 11</p>	<p>Aux fins de <u>remise des offres</u>, uniquement, l'adresse de l'Autorité contractante est la suivante : Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), domiciliée à l'ancien siège de LIBERCOM en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Loisirs et des Sports à Cotonou, Téléphone : (229) 69 08 08 11</p> <p>Sous-section B : Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) IC 23.1 page 49 du DAO</p>



	<p>E-mail : gbonnannchristian.bodjrenou@presidence.bi République du Bénin.</p> <p>Les dates et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : 12/08/2024</p> <p>Heure : 10 heures, heure locale GMT+1</p>	<p>E-mail : gbonnannchristian.bodjrenou@presidence.bi République du Bénin.</p> <p>Les dates et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : 30/08/2024</p> <p>Heure : 10 heures, heure locale GMT+1</p>
05	<p>L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :</p> <p>Adresse : Salle de réunion de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)</p> <p>Étage / Numéro de bureau : 2^{ème} étage / bureau N°07</p> <p>Ville : Cotonou</p> <p>Pays : Bénin</p> <p>Date : 12/08/2024</p> <p>Heure : 10 heures 30, heure locale GMT+1.</p>	<p>L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :</p> <p>Adresse : Salle de réunion de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)</p> <p>Étage / Numéro de bureau : 2^{ème} étage / bureau N°07</p> <p>Ville : Cotonou</p> <p>Pays : Bénin</p> <p>Date : 30/08/2024</p> <p>Heure : 10 heures 30, heure locale GMT+1.</p>
06	<p>Les entreprises doivent être spécialisées dans le domaine de la réalisation des travaux AEP/hydraulique justifiés par le registre de commerce ou les statuts ou les preuves des expériences. En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent remplir ce critère.</p>	<p>Sous-section C :</p> <p>Critères d'évaluation et de qualification</p> <p>Pour les anciennes entreprises, les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (03) années d'existence</p> <p>Les candidats doivent être des entreprises exerçant dans le domaine de l'Alimentation en Eau Potable (AEP)/adduction d'eau/hydraulique justifié par le registre de commerce ou les statuts ou les preuves des expériences. En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent remplir ce critère.</p>

Cotonou, le 08/08/2024

Gnonnan Christian BODJRENOU

BON A LANCER